

Qu'est-ce que l'analphabétisme et quelle est son ampleur?



INTRO

L'analphabétisme est une notion subjective qui dépend de normes arbitraires, variant selon les lieux, les époques et les enjeux du développement économique et social de la société.

Au 19^{ème} siècle, il suffisait de savoir signer pour ne pas être taxé d'analphabète. Aujourd'hui, avec un diplôme du secondaire inférieur en poche, on est considéré comme insuffisamment formé pour les besoins actuels de la société.

Dans la mesure où la définition de l'analphabétisme est subjective, il ne peut y en avoir de mesure scientifique. L'ampleur du phénomène dépendra du type de tests utilisés pour le mesurer et du niveau de difficulté de ceux-ci.

Plusieurs définitions

En 1958, l'UNESCO définit l'analphabétisme fonctionnel (appelé couramment illettrisme) en le décrivant comme « l'incapacité de lire et d'écrire, en la comprenant, une phrase courte et simple en rapport avec sa vie quotidienne ».

20 ans plus tard, l'UNESCO définit cette fois l'analphabétisme fonctionnel non seulement comme le fait de ne pas être capable de lire et d'écrire des phrases simples, mais aussi de ne pouvoir « s'engager dans toutes les activités pour lesquelles les compétences de lecture et d'écriture sont exigées, dans le but d'assurer le fonctionnement efficace de son groupe ou de sa communauté ».

De multiples appellations aux sens différents

Dans le langage courant, on utilise beaucoup d'appellations différentes pour parler de cette problématique : « illettré », « semi-analphabète », « analphabète de retour », « personne en difficulté de lecture ou d'écriture », « personne en situation d'illettrisme » ou « personne ne maîtrisant pas les savoirs de base ». On cite aussi « analphabétisme », « illettrisme », « illiteracy », etc.

Pour certains, la personne « analphabète » est celle qui n'a jamais été à l'école et la personne « illettrée » est celle qui a été scolarisée, mais qui n'a pas acquis la maîtrise des savoirs de base. **On utilise donc plus souvent le terme « d'analphabètes » pour des personnes migrantes qui n'ont jamais été scolarisées dans leur propre pays et le terme « d'illettrées » pour des personnes ayant été à l'école en Belgique, mais n'y ayant pas acquis les compétences de base.**

On peut cependant, comme le dictionnaire, considérer ces termes comme synonymes et laisser aux spécialistes le soin d'en distinguer les nuances. C'est ce que nous ferons.

Une nécessaire clarification

D'autre part, *Lire et Ecrire* estime utile de cibler strictement, au niveau des compétences de fin de l'enseignement primaire, le seuil des compétences de base à partir duquel un individu ne sera plus considéré comme analphabète ou illettré.

Et, d'autre part, de déterminer les compétences à atteindre par chacun, non pas en fonction de normes extérieures, mais en fonction du sujet lui-même puisque les besoins de chaque personne varient en fonction de son environnement et de ses projets.

Soulignons aussi que l'apprentissage du français comme langue étrangère ou langue seconde par des personnes maîtrisant la lecture et l'écriture dans leur langue maternelle ou leur langue de scolarité ne peut en aucun cas être assimilé à de l'alphabétisation. En effet, ces personnes ne peuvent être considérées comme analphabètes ou illettrées. On parle d'alphabétisation, d'analphabétisme ou d'illettrisme, uniquement pour les personnes qui n'ont jamais (ou pas assez) appris à lire et à écrire, et ce, dans quelque langue que ce soit.

voir verso 

« 1 adulte sur 10 », une estimation correcte, voire minimaliste

S'il n'y a pas eu, en Belgique francophone, d'étude permettant de quantifier, sur base d'un test auprès d'un échantillon représentatif de la population, le nombre d'adultes maîtrisant insuffisamment ou pas du tout l'écrit, une telle étude a cependant eu lieu dans la plupart des pays industrialisés.

En 1996, la Flandre a participé à une enquête internationale¹ qui a montré que 15 à 18 % de sa population adulte ne dépassait pas le niveau le plus faible en lecture.

D'autre part, la France a mené fin 2004 une large enquête sur les compétences des adultes face à l'écrit mais aussi en compréhension orale et en calcul². Cette enquête a montré que 9 % des personnes adultes ayant été scolarisées en France ont de très importantes difficultés à l'écrit et peuvent être considérées en situation d'illettrisme.

Comme on peut raisonnablement penser, sur base de divers éléments, que les résultats des adultes francophones de Belgique n'auraient pas été meilleurs, le chiffre évoqué par *Lire et Ecrire*, à savoir que 10 % des adultes sont en difficulté par rapport à l'écrit, est donc une projection très correcte, voire minimaliste, des résultats des enquêtes faites dans des pays comparables.

¹ *La Littéracie à l'ère de l'information*, OCDE, Paris/Ministre de l'Industrie, Canada, 2000. Cette étude récapitule les résultats des trois enquêtes IALS menées de 1994 à 1998 dans une vingtaine de pays dont la Flandre.

² *Les compétences des adultes à l'écrit, en calcul et en compréhension orale* Fabrice Murat - Division emploi Insee in Insee Première N°1044 octobre 2005.